

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

**Préparation :**

Nom: ES'PASS INEX  
Code du produit: 322045

**Société/Entreprise :**

Raison Sociale: PFC snc.  
Adresse: 12, boulevard Eiffel, B.P.86.21603.LONGVIC CEDEX.FRANCE.  
Téléphone : 03 80 68 45 20. Fax :03 80 68 45 21. Telex :.  
N° de téléphone d'urgence: 01 45 42 59 59.  
Société/Organisme: ORFILA.

**Usage normal :**

Shampooing injection extraction pour l'entretien des moquettes.

### 2 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**Substances Dangereuses représentatives :**

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).  
Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

**Autres substances apportant un danger :**

100240 CAS 78330-21-9 POLYÉTHOXYETHER D'ALCOOL GRAS | Concentration  $\geq$ 2.50% et  $<$ 10.00%. Symbole: Xn R: 41-22  
INDEX 603-117-00-0 CAS 67-63-0 CE 200-661-7 PROPANE-2-OL | Concentration  $\geq$ 0.00% et  $<$ 2.50%. Symbole: Xi F R: 11-36-67

**Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :**

INDEX 007-001-01-2 CAS 1336-21-6 CE 215-647-6 AMMONIAQUE ... | Concentration  $\geq$ 0.00% et  $<$ 2.50%. Symbole: C N R: 34-50  
INDEX 603-014-00-0 CAS 111-76-2 CE 203-905-0 2-BUTOXYETHANOL | Concentration  $\geq$ 2.50% et  $<$ 10.00%. Symbole: Xn R:  
20/21/22-36/38

**Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :**

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

### 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.  
Risque d'effets irritants pour les yeux.

### 4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.  
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**En cas d'exposition par inhalation :**

Faire respirer de l'air frais. Si des troubles apparaissent, consulter un médecin.

**En cas de projections ou de contact avec les yeux :**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.  
Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.  
Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

**En cas de projections ou de contact avec la peau :**

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.  
NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

**En cas d'ingestion :**

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin  
Garder au repos. NE PAS faire vomir.  
Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

## 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont :

les mousses spéciales pour liquides polaires (dites résistantes aux alcools), poudres, dioxyde de carbone.

### Equipement spécial pour les intervenants :

Port obligatoire d'un masque respiratoire autonome pour les intervenants

## 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### Précautions individuelles :

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

### Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

### Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

## 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

### Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

### Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter le contact du produit avec les yeux.

### Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

### Stockage :

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.

Conserver hors de la portée des enfants.

Stocker à l'abri du gel et des températures extrêmes.

## 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 2098-174-99 et ND 2114-176-99:

France	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
67-63-0	-	-	400	980	-	84
111-76-2	25	120	-	-	*	84
Allemagne	Catégorie:	MAK-ppm:	MAK-mg/m3:	Notes:	Notes:	
67-63-0	II,1	200	500	C		
111-76-2	II,1	20	98	C,*		
ACGIH(TLV)	TWA-ppm:	TWA-mg/m3:	STEL-ppm:	STEL-mg/m3:	Notes:	Notes:
67-63-0	(400)	(983)	(500)	(1230)	-	S
111-76-2	(25)	(121)	-	-	*	-

### Valeurs limites d'exposition selon 2000/39/CE et 98/24/CE:

CE	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:
111-76-2	20	98	50	246	Peau

### Equipements de protection respiratoire :

Un appareil respiratoire n'est pas obligatoire lorsque les pratiques d'hygiène du travail industriel sont respectées

### Protection des mains :

A cause des solvants présents le type de gants conseillé est le caoutchouc butyle ou le caoutchouc néoprène.

**Protection des yeux et du visage :**

- Eviter le contact avec les yeux.
- Porter des lunettes à coques.
- Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

**Protection de la peau :**

- Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques

---

**9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Densité:	> 1
Caractère Acide-Base de la préparation:	Base faible.
Solubilité de la préparation dans l'eau:	Soluble.
Tension de vapeur à 50 °C. des composants volatils:	non concerné.
Etat Physique:	Liquide Fluide.
Intervalle de Point Eclair:	Point d'éclair > 61°C.
Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est:	10.50 .
Température d'auto-inflammation:	non concerné.
Température de décomposition:	non concerné.
Intervalle de température de fusion:	non concerné.
Température moyenne de distillation des solvants contenus:	non concerné.

---

**10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS,

**Conditions à éviter :**

- Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des gaz toxiques.

**Matières à éviter :**

- Oxydants et acides forts
- Ne pas mélanger avec d'autres produits.

**Produits de décomposition dangereux :**

- La pyrogénéation peut engendrer la formation de CO, CO2 et autres gaz toxiques.

---

**11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir en cas d'application sur l'oeil de l'animal, des lésions importantes qui apparaissent et qui persistent vingt-quatre heures au moins.

Le 2-butoxyéthanol et son acétate sont absorbés directement à travers la peau et auront des effets nocifs sur le sang.

**En cas d'exposition par inhalation :**

- Dans le cas de fortes concentrations, les vapeurs peuvent provoquer vertiges et migraines.
- Risque d'irritations des muqueuses oculaires et respiratoires.

**En cas d'ingestion :**

L'absorption accidentelle peut entraîner des brûlures du tube digestif et peut provoquer des pneumonies chimiques par aspiration dans les poumons.

Appeler immédiatement un medecin et lui montrer l'étiquette.

**En cas de projections ou de contact avec la peau :**

- Eviter un contact prolongé pouvant amener une irritation locale

**En cas de projections ou de contact avec les yeux :**

- Risque de lésions oculaires si contact prolongé.

---

**12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Aucune donnée écologique sur la préparation elle même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

**Persistance et dégradabilité :**

- Produit facilement biodégradable.

**Potentiel de bioaccumulation :**

- Non bioaccumulable

#### **Toxicité aquatique :**

Eviter l'écoulement du produit dans les cours d'eau naturels et nappes phréatiques.

---

### **13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

#### **Déchets:**

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

#### **Emballages souillés:**

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

#### **Dispositions locales:**

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

---

### **14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS**

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

---

### **15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2001/59/CE portant 28 ème adaptation à la directive 67/548/CE (Substances dangereuses).

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

#### **Classement de la Préparation :**

Irritant



#### **Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:**

R 36 Irritant pour les yeux.

S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

#### **Dispositions particulières :**

Nomenclature des installations classées. (France) (Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation)

Cette préparation relève d'une nomenclature spécifique.

#### **Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail:**

Tableau N° 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

---

### **16 - AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Modifications : Rubriques 1 à 16 sauf 6, 9, 13, 14.

Intitulé des phrases de risques R contenues à la rubrique 2 (ne faisant pas référence à la classification de la préparation !):

R 11 Facilement inflammable.

R 22 : Nocif par inhalation

R 34 : Provoque des brûlures.

R 36 : Irritant pour les yeux.

R 41 Risque de lésions oculaires graves.

R 50 : Très toxique pour les organismes aquatiques

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R 36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

R 20/21/22 : Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.